



Ref : CA2018/59

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2018**

**DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DES MODALITÉS D'EXONÉRATION DU PAIEMENT  
DES DROITS D'INSCRIPTION RELATIFS AUX DIPLÔMES NATIONAUX ET FIXANT LES MODALITÉS  
DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION RELATIFS AUX DIPLÔMES NATIONAUX**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 06 juillet 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-48 à R.719-50,  
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu la délibération CA n°2017/50 du 11 juillet 2017 portant sur les critères d'exonération des droits d'inscription,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** le dispositif présenté en pièce ci-jointe tel que portant modification des modalités d'exonération du paiement des droits d'inscription fixées par délibération susvisée CA2017/50 du 11 juillet 2017 et fixant les modalités de remboursement des droits d'inscription relatifs aux diplômes nationaux (cf. document figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 juillet 2018.*

Nombre de membres présents	<b>20</b>
Nombre de membres représentés	<b>12</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>32</b>
Nombre de votes pour	<b>32</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 01/10/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 06/07/2018